Dr [é ..é ..é .é .] ,
médecin spécialiste conventionné relevant du secteur à honoraires libres (secteur 2)

« ñVotre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par lâssurance maladie.
« Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par lâssurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.
« Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.
« Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de lâssurance maladie.ò

	Fourchettes des honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation	entre 23 ú et é ú	23 ú
Visite à domicile et majoration de nuit	entre 50,15 ú et é ú	50,15 ú
Visite et majoration de dimanche et jour férié	entre 44,06 ú et é ú	44,06 ú

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués		
	Fourchettes des honoraires pratiqués	Base de remboursement
exemple 1 :		
exemple 2 :		
exemple 3 :		
exemple 4 :		
exemple 5 :		